

C'EST A VOMIR

Un enseignant qui a fait son travail et qui pour l'avoir fait a été décapité par un fou fanatique inspiré par un salafiste et un père d'élève peu au fait des absences de sa fille, est aujourd'hui à nouveau sur la place publique dans une querelle d'élus locaux et les « précisions » apportées par l'Inspection académique des Yvelines.

D'abord la querelle entre le maire de Paris, Anne Hidalgo et ses conseillers municipaux écologiques : les uns ne seraient pas républicains et l'autre serait la voix de la République ...

Il s'agit de l'attribution du nom de Samuel PATY, immolé pour un cours d'enseignement moral et civique, à un lieu de la voirie parisienne. Les conseils municipaux se faisant par vidéo-conférence et les bugs informatiques étant de mise, il semblerait que se soit sur une erreur de sujet que porte la divergence : les uns auraient contesté la date retenue pour donner un nom d'une personne décédée à un lieu public moins de cinq ans après son décès, l'autre retient que c'est le nom qui serait contesté ... Si les conseils municipaux fonctionnent de la sorte en cas de pandémie, vivement la vaccination !

Loin des querelles politiciennes, les révélations *post-mortem* de l'Inspection académique des Yvelines sont fascinantes et permettent sans doute au SNCA e.i.L. Convergence de faire son deuil d'une réponse éventuelle au courrier qu'il a écrit au recteur de l'académie de Versailles le 20 octobre 2020 avec copie au chef de l'Etat. Ces révélations permettent de comprendre le fonctionnement de l'administration de l'Education nationale.

D'abord, il y a un référé académique pour la « laïcité-neutralité » de l'enseignement ; et Monsieur PATY aurait admis devant lui une « erreur » sur ce sujet précisant que le Conseil d'Etat était à même d'en juger. On peut imaginer la scène dans le bureau de la principale affolée, comme le référé d'ailleurs, par la fureur des réseaux sociaux sous la coupe de deux individus fanatisés !

Ensuite, il y a eu l'exécution dans un pays qui a depuis 1981 aboli la peine de mort. Et la main sur le cœur, le Président de la République et son ministre de l'Education nationale ont attesté que l'exécuté avait été irréprochable : cela dans les manifestations de deuil national !

Maintenant, c'est la petite comédie de l'administration rectorale qui nuance les déclarations officielles par « l'erreur » oh ! vénielle, bien sûr, qu'aurait commise la victime en rapport avec la « laïcité-neutralité » ...

La laïcité ou la neutralité ?

Je suis neutre, je ne prends pas parti, je regarde si ça s'entretue ou non ...et au cas où, je détourne la tête : je n'ai rien vu.

La LAÏCITE est le corps fondateur de la REPUBLIQUE INDIVISIBLE ET UNIVERSELLE. Où est l'état de droit dans une république qui ignore la Laïcité ? La République pas plus que la Laïcité n'est neutre : elles prennent le parti de ceux qui sont lésés par la neutralité, par la peur d'avoir une idée réfléchie, et respectent ceux qui souffrent et les martyrs qui périssent pour avoir fait leur devoir.

La pitieuse mascarade de l'inspection d'académique et du rectorat qui l'abrite représente l'état de décomposition de l'Education nationale aux mains d'un ministre anti-laïque et peu préoccupé par l'avenir de la jeunesse qui lui est confiée.

C'est à vomir...